



A 18 h 30 le lundi 9 juillet 2018, le Conseil communautaire s'est rassemblé à la Maison de Pays de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, à la suite de la convocation adressée par le président le 3 juillet 2018.

Présents :

TAPON Michel, Président
AUBINEAU Daniel, BARBIER André, BILLAUD Yves, TOUTAIN Evelyne, BOUILLAUD Stéphane, BOULARD Stéphane (arrivé avant le vote du point n°4), COULON Anne-Marie, DROUIN Thierry, DUPAS Laurent, FONTAN Guy (sorti avant le vote du point n°1 et arrivé avant le vote du point n°3), FOURAGE Hugues, FROMAGET Marie-Thérèse, (arrivée avant le vote du point n°3), GIRAUD Joël, GRAYON Patrick, GUÉRIN Bernard, HERAUD Michel, HERBÉ Didier, BOURDEAU Marylène, HOCBON Ludovic, LALERE Jean-Michel, LEGERON Ghislaine, MAZOUÉ Dominique, MORETTON Annette, PAGEAUD Lionel, PAILLAT Jacques, PLAIRE Claudine, RAGUIN Pierrette, REMAUD Alain, RIVIERE Francis (arrivé avant le vote du point n°3), ROUSSILLON Christelle, ROUX Jean-Pierre (sorti après le vote du point n°15 et arrivé après le vote du point n°16), TRUDEAU Christelle (arrivée avant le vote du point n°3) et VERDON Sébastien.

Excusés :

BIRE Michel a donné pouvoir à HOCBON Ludovic,
ROY Jacky a donné pouvoir à TAPON Michel,
BOIGEOL Hervé a donné pouvoir à LALERE Jean-Michel,
BONNET Martine a donné pouvoir à PLAIRE Claudine,
BIENVENU Alain, SANFAUTE Odile sa suppléante est excusée également,
BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne sa suppléante est présente,
HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène sa suppléante est présente,
BOUCHER Cécile.

Absent(s) : ARNOUX Guylaine, BEZIAT Delphine, DOMBAL Adrien, GAILLARD Leslie, GARREAU Myriam
LUCAS Noëlla, MACORPS Jean-Paul, ROY Sébastien et WILLEMOT Isabelle.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de quarante-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

- **NOMME** à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, DROUIN Thierry, conseiller communautaire de FONTENAY-LE-COMTE.
- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire Pays de Fontenay-Vendée du 4 juin 2018.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Bureau de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.
- Concernant le rapport d'activités – Année 2017 – Syndicat Mixte du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) des trois rivières :
 - **PREND ACTE** du rapport d'activités au titre de l'année 2017 du Syndicat Mixte du CLIC « Les Trois Rivières ».
- Concernant la protection des données personnelles – Modification, à l'unanimité :
 - **DECIDE** :
 - d'adopter la proposition de Monsieur le Président,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,
 - de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée comme personne morale en tant que DPO de l'EPCI,
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La présente délibération abroge la délibération communautaire n°11 du 16 avril 2018 sur la protection des données personnelles désignant un délégué (DPO) et autorisant le Président à signer la convention.

La convention est identique à celle jointe à la délibération n°11 du 16 avril 2018.

- Concernant la commande publique – Réseau Grand Ouest - Adhésion, à l'unanimité :
 - **DECIDE**
 - d'adhérer au Réseau Grand Ouest,
 - de désigner en tant que référents :
 - Elu référent : M. Michel TAPON,
 - Elu suppléant : M. Jean-Pierre ROUX,
 - de verser les cotisations correspondantes ci-dessus indiquées
 - **AUTORISE** M. le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.
- Concernant les conséquences liées à la décision de dissolution du Syndicat Mixte du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique « Les Trois Rivières » :
 - Syndicat Mixte du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique « Les Trois Rivières » - Répartition du personnel – répartition de l'actif et du passif, à la majorité (**3 contre** : FOURAGE Hugues, ROUSSILLON Christelle, représentants la commune de Fontenay-le-Comte et HERBÉ Didier, représentant la commune de Montreuil) :
 - **APPROUVE** :
 - une dissolution de ce syndicat en deux temps avec une fin de compétence au 1^{er} août 2018.
 - la proposition de répartition des personnels du Syndicat Mixte du CLIC des Trois Rivières vers la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée par voie de mutation.
 - **DECIDE** que l'intégralité des biens, de l'actif et du passif du Syndicat Mixte du CLIC des Trois Rivières sera transférée à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ainsi que le solde de trésorerie.
 - **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ce domaine.
 - Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs 2018 suite à la création d'un poste de chargé(e) d'animation prévention et promotion santé d'un poste d'assistant(e) administratif(ve), à l'unanimité :
 - **DECIDE** :
 - d'inscrire les crédits nécessaires
 - de modifier le tableau des effectifs comme suite à compter du 1^{er} août 2018 :
 - **CREE** :
 - 1 emploi d'assistant socio-éducatif principal à temps complet,
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet de 31 h 30.
 - Entente intercommunale Santé – Modification du règlement – Avenant n°2, à la majorité (**2 contre** : FOURAGE Hugues et ROUSSILLON Christelle, représentants la commune de Fontenay-le-Comte) :
 - **APPROUVE** l'avenant n°2 au règlement de l'Entente annexé à la délibération,
 - **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à la délibération.
 - Entente intercommunale Santé – Modification de la convention de partenariat – Avenant n°1, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** l'avenant n°1 à la Convention de partenariat entre les Communautés de communes Vendée Sèvre Autise et Pays de Fontenay-Vendée dans le cadre de l'entente santé intercommunale joint en annexe à la délibération,
 - **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à la délibération.

- Concernant le personnel communautaire – Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – Mise à jour, à l'unanimité :

- **APPLIQUE** le régime indemnitaire aux grades de la catégorie B de la filière sociale ci-dessous à compter du 1^{er} août 2018 :

Pour la part obligatoire : l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises (IFSE)

FILIÈRE SOCIALE

Catégorie B

GROUPES	FONCTIONS	IFSE MAXI		IFSE MINI	
		ANNUEL	MENSUEL	ANNUEL	MENSUEL
GRUPE 1	RESPONSABLE DE POLE RESPONSABLE DE SERVICE POSTE À TECHNICITÉ/EXPERTISE SPÉCIFIQUE	11 970 €	997,50 €	4 200,00 €	350,00 €
GRUPE 2	AUTRES FONCTIONS	10 560 €	880,00 €	3 000,00 €	250,00 €

Pour la part facultative : une indemnité liée à l'engagement professionnel : le CIA

Cette indemnité est égale à zéro.

- **APPROUVE** la mise à jour du régime indemnitaire,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre et à signer les arrêtés individuels d'attribution.
- Concernant la mutualisation – Avenant n°3 à la convention de mise en place d'un service commun entre la Ville et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée « Direction de l'Administration générale et des Moyens, Ressources Humaines et Finances » - Précisions concernant les modalités de remboursement du responsable du service des Finances, à l'unanimité :
 - **VALIDE** la modification des clés de répartition du salaire du responsable du service des finances, et la prise en compte de changement de dénomination de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte en Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,
 - **VALIDE** l'avenant n°3 à la convention annexé à la délibération,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
 - Concernant la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée – Modification des statuts – Nouvelle définition de la compétence « Enfance-Jeunesse », à la majorité (**2 contre** : TOUTAIN Evelyne, représentant la commune de Mervent et HERBÉ Didier, représentant la commune de Montreuil, **1 abstention** : AUBINEAU Daniel, représentants la commune de Foussais-Payré) :
 - **DECIDE** d'approuver le projet de statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée figurant en annexe, modifiant notamment, au titre des compétences supplémentaires/facultatives, la compétence « Enfance-Jeunesse » à compter du 1^{er} janvier 2019,
 - **DECIDE** de charger son Président, en tant que de besoin, de l'exécution de la délibération qui sera notifiée aux maires des communes membres et au Préfet.
 - Concernant l'Habitat – Programme Local de l'Habitat (PLH) – Action n°3 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de L'Hermault – Modification du règlement d'intervention, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** les modifications apportées au règlement d'intervention des conditions générales d'attribution des subventions communautaires de l'OPAH territoire Hermault,
 - **APPROUVE** le règlement d'intervention de l'OPAH modifié et annexé à la délibération.
 - Concernant l'Habitat – Plan Partenarial de Gestion (PPG) de la demande de logement social et d'informations des demandeurs de logement social – Approbation du projet, à l'unanimité :
 - **APPROUVE** le Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative sociale et d'information des demandeurs (PPG) annexé à la délibération,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les communes et l'Etat afin d'émettre un avis sur le projet du PPG étant considéré que l'avis est réputé favorable en l'absence de réponse dans un délai de deux mois.

- Concernant l'Environnement/Assainissement – Comité de Bassin Loire Bretagne – Motion, à l'unanimité :

- **ADHERE** au contenu de la motion présentée et adoptée par le Comité de bassin Loire-Bretagne ci-dessous.

CONSIDERANT

- a) *L'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100% en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau*
- b) *L'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux*
- c) *La nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*
- d) *Le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin*
- e) *Les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin*
- f) *La nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'Etat, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau*
- g) *L'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11^{ème} programme (292 millions d'euros d'aide par an)*
- h) *Que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiement pour les années 2016 et 2017)*
- i) *Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention, mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros*
- j) *Que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB*
- k)

PRENANT acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin ;

SOULIGNANT la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention ;

- **MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans,
- **EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin,
- **CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018,
- **EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11^{èmes} programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention,
- **SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

- Concernant l'Aménagement du giratoire situé RD 938ter – Demande d'un fonds de concours à la Ville de Fontenay-le-Comte et d'une subvention au Conseil départemental, à la majorité (**2 abstentions** : FOURAGE Hugues et ROUSSILLON Christelle, représentants la commune de Fontenay-le-Comte) :

- **SOLLICITE** auprès :
 - de la Ville de FONTENAY LE COMTE, un fond de concours de 11 704,50 €,
 - du Conseil départemental de la Vendée, une subvention à hauteur de 17 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

- Concernant la Construction de la Maison de Santé dans le quartier des Moulins Liot – Demande de Fonds de concours à la Ville de Fontenay-le-Comte, à la majorité (**1 abstention** : BIRÉ Michel (ayant donné pouvoir à HOCBON Ludovic), représentant la commune de Fontenay-le-Comte) :

- **SOLLICITE** de la Ville de Fontenay-le-Comte un fonds de concours d'un montant de 100 000 € pour la construction de la Maison de Santé du quartier des Moulins Liot,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

- Concernant la Fiscalité – Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Année 2018, à l'unanimité :

- **OPTE** pour la répartition « dérogation libre » définie ainsi :

COMMUNES	FPIC 2018		
	Droit commun	Part EPCI répartie par communes	Total FPIC par commune
AUCHAY SUR VENDEE	23 417	11 757	35 174
BOURNEAU	15 142	7 921	23 063
DOIX LES FONTAINES	35 695	17 948	53 643
FONTENAY LE COMTE	168 889	145 827	314 716
FOUSSAIS PAYRE	21 683	11 776	33 459
L'HERMENAULT	16 777	9 159	25 936
LE LANGON	22 296	11 489	33 785
LONGEVES	27 719	13 910	41 629
MARSAIS STE RADEGONDE	10 671	5 643	16 314
MERVENT	19 781	11 113	30 894
MONTREUIL	17 245	8 390	25 635
MOUZEUIL ST MARTIN	24 102	13 213	37 315
L'ORBRIE	15 362	8 424	23 786
PETOSSE	15 224	7 277	22 501
PISSOTTE	23 202	11 807	35 009
LE POIRE SUR VELLUIRE	14 574	6 969	21 543
POUILLE	13 030	6 554	19 584
SAINT CYR DES GATS	7 557	5 706	13 263
SAINT LAURENT DE LA SALLE	7 742	3 924	11 666
SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU	13 546	8 919	22 465
SAINT MARTIN DES FONTAINES	2 720	1 788	4 508
SAINT MICHEL LE CLOUJON	25 742	13 706	39 448
SAINT VALERIE	11 620	5 550	17 170
SERIGNE	20 019	10 388	30 407
VELLUIRE	16 381	7 071	23 452
VOUVANT	20 479	9 412	29 891
Total	610 615	375 641	986 256

- Concernant le Patrimoine – Rétrocession par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée à la Commune de L'Hermenault, à la majorité (**1 abstention** : BIRÉ Michel (ayant donné pouvoir à HOCBON Ludovic), représentant la commune de Fontenay-le-Comte) :

- **APPROUVE** la cession pour l'euro symbolique à la commune de l'Hermenault du bâtiment situé rue de l'Abbaye à L'HERMENAULT, cadastré section AC n°276 pour une superficie de 320 m²,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune de l'Hermenault.

- Concernant l'Economie – Aide à l'immobilier d'entreprise et signature de conventions avec le Conseil Régional et l'entreprise, à l'unanimité :

- **DECIDE** :
 - d'attribuer à la SARL JADEAU Investissements, située ZA de St Médard des Prés, Rue du Moulin de La Groix 85200 FONTENAY LE COMTE, la somme de 10 000 € au titre des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de locations de terrains ou d'immeubles,
 - de conclure une convention bilatérale avec l'entreprise déterminant la mise en œuvre de l'attribution de l'aide, prenant effet à la signature de la convention entre la Communauté de communes Pays de Fontenay Vendée et le représentant de la SARL JADEAU Investissements,
 - de conclure une convention bilatérale avec le Conseil Régional des Pays de la Loire autorisant la Région à agir sur le volet immobilier du projet,
 - **AUTORISE** le Président à signer lesdites conventions et tout autre document nécessaire au versement de la subvention.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Michel TAPON

